



Méthodes de quantification pour le *Règlement sur le système de tarification fondé sur le rendement*



No. de cat. : En4-516/2022F-PDF
ISBN : 978-0-660-45966-0
EC22029.01

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12^e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-938-3860
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Email: enviroinfo@ec.gc.ca

Photo page couverture : © Getty Images

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2022

Also available in English

REMARQUE

Ce document est mentionné dans le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le système de tarification fondé sur le rendement et le Règlement sur les pénalités administratives en matière d'environnement* (le projet de modifications).

Le projet de modifications retirerait les méthodes de quantification détaillées de l'annexe 3 du *Règlement sur le système de tarification fondé sur le rendement* (Règlement sur le STFR) et les déplacerait dans un document technique intitulé *Méthodes de quantification pour le Règlement sur le Système de tarification fondé sur le rendement* (Méthodes de quantification), incorporé par renvoi dans le Règlement sur le STFR. Les Méthodes de quantification précisent les méthodes pour quantifier les GES comme le fait actuellement l'annexe 3 pour les activités prévues à l'annexe 1 du Règlement sur le STFR. Les objectifs de ces modifications sont de réduire le fardeau administratif en permettant l'harmonisation des méthodes de quantification pour les émissions de GES entre le Règlement sur le STFR et le Programme de déclaration des gaz à effet de serre (PDGES), ainsi que de fournir la souplesse au ministre afin d'élaborer et de mettre à jour les méthodes visées au besoin.

Les Méthodes de quantification s'appliqueraient à partir de la période de conformité de 2024 et les suivantes. Une version préliminaire est disponible afin d'illustrer la nouvelle approche proposée dans le projet de modifications. Cette version ne s'appliquera à aucun rapport en vertu du STFR, mais s'avère utile à la compréhension du projet de modifications. Au printemps 2023, Environnement et Changement climatique Canada prévoit publier pour commentaires une ébauche des Méthodes de quantification qui s'appliqueraient à la période de conformité de 2024. Les Méthodes de quantification applicables à la période de conformité de 2024 seraient alors finalisées et publiées tardivement en 2023.

Table des matières

1. Définitions.....	5
2. Objet	5
3. Règles de quantification.....	5
3.1 Quantité de gaz à effet de serre	5
3.2 Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	6
3.3 Données manquantes	6
3.4 Exigences contradictoires	6
4. Règles de quantification supplémentaires.....	7
4.1. Coefficient de chaleur	7
4.2. Quantité totale de CO ₂ qui a été captée et stockée	8
4.3. Quantité d'électricité produite	8
5. Quantification des GES pour les activités industrielles.....	11
PARTIE 1: Production de bitume et d'autre pétrole brut	11
PARTIE 2: Valorisation de bitume et de pétrole lourd	12
PARTIE 3: Raffinage de pétrole	13
PARTIE 3.1: Exploitation minière de surface des sables bitumineux et extraction de bitume.....	15
PARTIE 4: Traitement du gaz naturel	16
PARTIE 5: Transport du gaz naturel	17
PARTIE 6: Production d'hydrogène gazeux.....	18
PARTIE 7: Production de ciment et de clinker	19
PARTIE 8: Production de chaux.....	20
PARTIE 9: Production de verre	21
PARTIE 10: Production de produits de gypse.....	22
PARTIE 11: Production d'isolant en laine minérale	23
PARTIE 12: Production de briques	24
PARTIE 13: Production d'éthanol.....	25
PARTIE 14: Production de noir de fourneau	26
PARTIE 15: Production de 2-méthylpentaméthylènediamine (MPMD)	27
PARTIE 16: Production de nylon	28
PARTIE 17: Production de produits pétrochimiques	29
PARTIE 18: Production de vaccins.....	30

PARTIE 19: Production d'acier à base de ferraille.....	31
PARTIE 20: Aciéries intégrées	32
PARTIE 21: Bouletage du minerai de fer	33
PARTIE 22: Production de tubes métalliques	34
PARTIE 23: Production de métaux communs	35
PARTIE 24: Production de potasse.....	36
PARTIE 24.1: Production de sel évaporé.....	37
PARTIE 25: Exploitation de gisements de charbon	38
PARTIE 26: Production de métaux ou de diamant.....	39
PARTIE 27: Production de résidus de carbonisation du charbon	40
PARTIE 28: Production de charbon actif.....	41
PARTIE 29: Production d'engrais à base d'azote	42
PARTIE 30: Transformation industrielle de pommes de terre.....	43
PARTIE 31: Transformation industrielle de graines oléagineuses	44
PARTIE 32: Production d'alcool.....	45
PARTIE 33: Transformation de maïs par mouture humide.....	46
PARTIE 34: Production d'acide citrique	47
PARTIE 35: Raffinage de sucre	48
PARTIE 35.1: Production de malt.....	49
PARTIE 36: Production de pâtes et papiers	50
PARTIE 37: Assemblage principal de véhicules.....	52
PARTIE 38: Production d'électricité	53
PARTIE 39: Production de produits de bois	54
PARTIE 40: Production d'aluminium à partir d'alumine	55
PARTIE 41: Production d'anodes cuites —aluminium	56
PARTIE 42 : Production de coke de pétrole — aluminium	57
PARTIE 43: Production d'alumine à partir de bauxite	58
PARTIE 44: Production de pneumatiques.....	59

1. Définitions

directive 017 La directive intitulée Directive 017: Measurement Requirements for Oil and Gas Operations, publiée le 12 mai 2020 par le Alberta Energy Regulator, avec ses modifications successives.

directive PNG017 La directive intitulée Directive PNG017: Measurement Requirements for Oil and Gas Operations, publiée en septembre 2020 par le gouvernement de la Saskatchewan, avec ses modifications successives.

GES Gaz à effet de serre, c'est-à-dire un gaz prévu à l'annexe 3 de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*.

lignes directrices du GIEC Les Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, publiées en 2006 par l'Institut des stratégies environnementales mondiales, avec ses modifications successives.

méthode d'ECCC 2021 Le document intitulé Exigences relatives à la quantification des gaz à effet de serre au Canada, Programme de déclaration des gaz à effet de serre, dans sa version 4.0, publié par le ministère de l'Environnement en décembre 2020.

méthode de la WCI Le document intitulé Final Essential Requirements of Mandatory Reporting, publiée le 17 décembre 2010 par la Western Climate Initiative.

Méthode des sables bitumineux Le document intitulé *Quantification of Area Fugitive Emissions at Oil Sands Mines*, publié en 2019 par le département de Environment and Parks du Gouvernement d'Alberta.

2. Objet

Le présent document prévoit les méthodes pour quantifier les GES, le coefficient de chaleur et la quantité d'électricité produite, tel qu'exigé par le *Règlement sur le système de tarification fondé sur le rendement* (Règlement sur le STFR).

3. Règles de quantification

3.1 Quantité de gaz à effet de serre

Pour l'application de l'alinéa 17(2)a) du Règlement sur le STFR, les méthodes de quantification des GES sont prévues à la colonne 3 des tableaux de la section 5 de ce document.

Pour l'application de l'alinéa 17(2)b) et c) du Règlement sur le STFR, si les types d'émissions spécifiés et les GES ne figurent pas dans la colonne 1 ou 2 des tableaux de la section 5 de ce document, les GES doivent être quantifiés conformément:

- i. à la méthode d'ECCC 2021 ou la méthode de la WCI, si ces méthodes sont applicables aux activités de l'installation assujettie,

- ii. aux lignes directrices du GIEC, si ces méthodes sont applicables aux activités exercées à l'installation assujettie et ne sont pas disponibles dans la méthode d'ECCC 2021 ou la méthode de la WCI.

3.2 Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure

Pour l'application de l'alinéa 17(3) du Règlement sur le STFR, les exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure sont prévues à la colonne 4 des tableaux de la section 5 de ce document.

Pour l'application de l'alinéa 17(3) du Règlement sur le STFR, lorsque les exigences en matière d'échantillonnage, d'analyse et de mesure ne figurent pas dans la colonne 4 des tableaux de la section 5 du présent document, les exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure sont celles prévues dans:

- i. la méthode d'ECCC 2021 ou la méthode de la WCI, si ces méthodes sont applicables aux activités de l'installation assujettie,
- ii. les lignes directrices du GIEC, si ces méthodes sont applicables aux activités de l'installation assujettie et ne sont pas disponibles dans la méthode d'ECCC 2021 ou la méthode de la WCI.

3.3 Données manquantes

Pour l'application de l'alinéa 17(4) du Règlement sur le STFR, les méthodes d'estimation des données manquantes sont prévues dans la colonne 5 des tableaux de la section 5 de ce document.

Pour l'application de l'alinéa 17(4) du Règlement sur le STFR, lorsque les méthodes d'estimation des données manquantes ne sont pas prévues à la colonne 5 des tableaux de la section 5 de ce document, les méthodes d'estimation des données manquantes sont celles prévues dans:

- i. la méthode d'ECCC 2021 ou la méthode de la WCI, si ces méthodes sont applicables aux activités de l'installation assujettie,
- ii. les lignes directrices du GIEC, si ces méthodes sont applicables aux activités de l'installation assujettie et ne sont pas disponibles dans la méthode d'ECCC 2021 ou la méthode de la WCI.

3.4 Exigences contradictoires

S'il est précisé, dans une exigence prise en application de la méthode d'ECCC 2021 relativement au quantification des GES, les dispositions du Règlement sur le STFR l'emportent sur les dispositions incompatibles de la méthode d'ECCC 2021.

4. Règles de quantification supplémentaires

4.1. Coefficient de chaleur

Pour l'application de l'alinéa 34(1)b) du Règlement sur le STFR, lors de la détermination du coefficient de chaleur, les variables suivantes sont déterminées de la façon suivante :

HHV_i

la valeur du pouvoir calorifique supérieur du combustible fossile de type « i » brûlé à l'installation durant la période de conformité pour produire de l'énergie thermique déterminée conformément aux sections 2.D.1 et 2.D.3 de la méthode d'ECCC 2021.

i

le i^e type de combustible fossile « i » brûlé à l'installation durant la période de conformité, « i » allant de 1 à n, où n représente le nombre de types de combustibles fossiles brûlés;

QBB_k

la quantité de combustible de biomasse de type « k » brûlée à l'installation durant la période de conformité pour produire de l'énergie thermique déterminée conformément au paragraphe 7(2) de la partie 38 de l'annexe 3 du Règlement sur le STFR et à la disposition WCI.214 de la méthode de la WCI.

HHV_k

la valeur du pouvoir calorifique supérieur du combustible de biomasse de type « k » brûlé à l'installation durant la période de conformité pour produire de l'énergie thermique déterminée conformément aux sections 2.D.1 et 2.D.3 de la méthode d'ECCC 2021 et à la disposition WCI.214 de la méthode de la WCI.

k

le k^e type de combustible de biomasse « k » brûlé à l'installation durant la période de conformité, « k » allant de 1 à m, où m représente le nombre de types de combustibles de biomasse brûlés;

Pour l'application de l'alinéa 34(1)c) du Règlement sur le STFR, lors de la détermination du coefficient de chaleur, les variables suivantes sont déterminées de la façon suivante :

HHV_i

la valeur du pouvoir calorifique supérieur du combustible fossile de type « i » brûlé à l'installation durant la période de conformité pour produire de l'énergie thermique déterminée conformément aux sections 2.D.1 et 2.D.3 de la méthode d'ECCC 2021.

HHV_k

la valeur du pouvoir calorifique supérieur du combustible de biomasse de type « k » brûlé à l'installation durant la période de conformité pour produire de l'énergie thermique déterminée conformément aux sections 2.D.1 et 2.D.3 de la méthode d'ECCC 2021 et à la disposition WCI.214 de la méthode de la WCI.

4.2. Quantité totale de CO₂ qui a été captée et stockée

Pour l'application du paragraphe 35(1) du Règlement sur le STFR, la variable B est déterminée de la façon suivante:

B la quantité de CO₂ captée à l'installation assujettie qui est stockée dans le cadre d'un projet de stockage durant la période de conformité, déterminée selon la méthode de quantification figurant à la section 1 de la méthode d'ECCC 2021 et exprimée en tonnes de CO₂e.

4.3. Quantité d'électricité produite

Pour l'application du paragraphe 4(2) de la section 2 de la partie 38 de l'annexe 3 du Règlement sur le STFR, les variables HHVi et HHVj sont quantifiées conformément au paragraphe 24(1) du Règlement sur la réduction des émissions de dioxyde de carbone — secteur de l'électricité thermique au charbon.

Pour l'application de l'article 5 de la section 2 de la partie 38 de l'annexe 3 du Règlement sur le STFR, la quantité d'électricité produite par un groupe donné est calculée en conformité avec la formule

$$G_{mc} + G_p - G_{ext}$$

où:

G_{mc}

représente la quantité brute d'électricité produite par les générateurs des moteurs à combustion du groupe moteur à combustion qui partage une turbine à vapeur avec une chaudière, au cours de l'année civile, exprimée en GWh, mesurée aux bornes électriques des générateurs des moteurs à combustion à l'aide de compteurs qui répondent aux exigences prévues au paragraphe 31(2) du Règlement sur le STFR dans le cas où le groupe donné est un groupe moteur à combustion, ou est égal à zéro dans le cas où le groupe donné est un groupe chaudière;

G_p

la quantité brute d'électricité produite par les générateurs de la turbine à vapeur partagée au cours de l'année civile, exprimée en GWh, mesurée aux bornes électriques des générateurs de la turbine à vapeur partagée à l'aide de compteurs qui répondent aux exigences prévues au paragraphe 31(2) du Règlement sur le STFR;

G_{ext}

la quantité d'électricité produite par le groupe autre que celui pour lequel la quantité d'électricité est calculée au cours de l'année civile, exprimée en GWh et calculée selon la formule suivante:

$$G_p \times \sum_{t=1}^x \left[\frac{\sum_{j=1}^m h_{ext,j} \times M_{ext,j}}{\sum_{j=1}^m h_{ext,j} \times M_{ext,j} + \sum_{k=1}^l h_{ink,k} \times M_{ink,k}} \right]_t$$

où:

G_p

représente la quantité brute d'électricité produite par les générateurs de la turbine à vapeur partagée au cours de l'année civile, exprimée en GWh, mesurée aux bornes électriques des générateurs à l'aide de compteurs qui répondent aux exigences prévues au paragraphe 31(2) du Règlement sur le STFR,

t

la t^e heure, où « t » est équivalent au chiffre 1 à x et où x est équivalent au nombre total d'heures au cours desquelles les générateurs de la turbine à vapeur partagée ont produit de l'électricité au cours de l'année civile,

j

le j^e flux calorifique d'une source externe provenant de l'autre groupe, où « j » est équivalent au chiffre 1 à m et où m est équivalent au nombre total de flux calorifiques d'une source externe qui ont contribué à l'électricité produite par les générateurs de la turbine à vapeur partagée,

h_{ext_j}

l'enthalpie spécifique moyenne au cours de la période « t » du j^e flux calorifique d'une source externe provenant de l'autre groupe qui a contribué à l'électricité produite par les générateurs de la turbine à vapeur partagée, exprimée en GJ/tonne et basée sur les mesures de la température et de la pression de ce j^e flux calorifique, déterminées au moyen d'un instrument de mesure en continu,

M_{ext_j}

le débit massique au cours de la période « t » du j^e flux calorifique d'une source externe provenant de l'autre groupe qui a contribué à l'électricité produite par les générateurs de la turbine à vapeur partagée, exprimé en tonnes, et déterminé au moyen d'un instrument de mesure en continu,

k

le k^e flux calorifique interne provenant du groupe donné, où « k » est équivalent au chiffre 1 à l et où l est équivalent au nombre total de flux calorifiques provenant de la combustion de combustibles par ce groupe qui ont contribué à l'électricité produite par les générateurs de la turbine à vapeur partagée,

h_{int_k}

l'enthalpie spécifique moyenne au cours de la période « t » du k^e flux calorifique d'une source interne provenant du groupe donné et ayant contribué à l'électricité produite par les générateurs de la turbine à vapeur partagée, exprimée en GJ/tonne et basée sur la mesure de la température et de la pression de ce k^e flux calorifique, déterminées au moyen d'un instrument de mesure en continu,

M_{int_k}

le débit massique au cours de la période « t » du k^e flux calorifique d'une source interne provenant du groupe donné qui a contribué à l'électricité produite par les générateurs de la

turbine à vapeur partagée, exprimé en tonnes, et déterminé au moyen d'un instrument de mesure en continu.

Pour l'application du paragraphe 7(1) de la section 3 de la partie 38 de l'annexe 3 du Règlement sur le STFR, les variables suivantes sont déterminées comme suit :

QFF_j

représente la quantité du combustible gazeux, liquide ou solide, selon le cas, de type « j » brûlée à l'installation pour la production de l'électricité durant la période de conformité, déterminée conformément au paragraphe 7(2) de la section 3 de la partie 38 de l'annexe 3 du Règlement sur le STFR et à la section 2.D.2 de la méthode d'ECCC 2021,

HHV_j

la valeur du pouvoir calorifique supérieur du combustible gazeux, liquide ou solide, selon le cas, de type « j » brûlé à l'installation pour la production d'électricité, déterminée conformément aux sections 2.D.1 et 2.D.3 de la méthode d'ECCC 2021,

QB_i

représente la quantité du combustible de biomasse de type « i » brûlée à l'installation pour la production de l'électricité durant la période de conformité, déterminée conformément au paragraphe 7(2) de la section 3 de la partie 38 de l'annexe 3 du Règlement sur le STFR et en conformité avec la section 2.D.2 de la méthode d'ECCC 2021 et la disposition WCI.214 de la méthode de la WCI,

HHV_i

la valeur du pouvoir calorifique supérieur du combustible de biomasse de type « i » brûlé à l'installation pour la production d'électricité, déterminée conformément aux sections 2.D.1 et 2.D.3 de la méthode d'ECCC 2021 et à la disposition WCI.214 de la méthode de la WCI.

Pour l'application du paragraphe 7(2) de la section 3 de la partie 38 de l'annexe 3 du Règlement sur le STFR, la quantité de combustible pour les variables QFF_j et QB_i est déterminée sur la base suivante:

- a) pour un combustible solide, la quantité correspond à la masse du combustible brûlé, humide ou sec, qui est exprimée en tonnes et mesurée conformément à la section 2.D.2 de la méthode d'ECCC 2021;
- b) pour un combustible liquide, la quantité correspond au volume du combustible brûlé, qui est exprimé en kL et mesuré conformément à la section 2.D.2 de la méthode d'ECCC 2021;
- c) pour un combustible gazeux, la quantité correspond au volume de combustible brûlé, qui est exprimé en mètres cube et mesurée conformément à la section 2.D.2 de la méthode d'ECCC 2021.

5. Quantification des GES pour les activités industrielles

PARTIE 1: Production de bitume et d'autre pétrole brut

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Types d'émissions visés	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Directive 017, Directive PNG017	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions de torchage	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 2.C	Directive 017, Directive PNG017	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
3	Émissions des eaux usées, pour :				
	a) Traitement anaérobie des eaux usées	CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 11.G	Méthode d'ECCC 2021, section 11.N.7	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
	b) Séparateurs huile-eau	CH ₄	Méthode d'ECCC 2021, section 11.H	Méthode d'ECCC 2021, section 11.N.8	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
4	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

Exception:

Pour l'application du calcul des émissions de torchage à la section 2.C de la méthode d'ECCC 2021, les quantités minimales ne doivent être comptées qu'une seule fois et doivent satisfaire aux exigences du Règlement sur le STFR.

PARTIE 2: Valorisation de bitume et de pétrole lourd

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Types d'émissions visés	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Directive 017, Directive PNG017	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées aux procédés industriels, pour :				
	a) production d'hydrogène	CO ₂	Méthode de la WCI, disposition WCI.133	Méthode de la WCI, disposition WCI.134	Méthode de la WCI, disposition WCI.135
	b) récupération du soufre	CO ₂	Méthode d'ECCC 2021, section 11.D	Méthode d'ECCC 2021, section 11.N.4	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
	c) régénération de catalyseur	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 11.A	Méthode d'ECCC 2021, section 11.N.1	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
3	Émissions de torchage	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 2.C	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.7	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
4	Émissions d'évacuation, provenant:				
	a) de conduits d'évacuation	CO ₂ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 11.B	Méthode d'ECCC 2021, section 11.N.2	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
	b) de purges incontrôlées	CO ₂ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 11.K	Méthode d'ECCC 2021, section 11.N.2	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
5	Émissions des eaux usées, pour :				
	a) traitement anaérobie des eaux usées	CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 11.G	Méthode d'ECCC 2021, section 11.N.7	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
	b) séparateurs huile-eau	CH ₄	Méthode d'ECCC 2021, section 11.H	Méthode d'ECCC 2021, section 11.N.8	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
6	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

Exception:

Pour l'application du calcul des émissions de torchage à la section 2.C de la méthode d'ECCC 2021, les quantités minimales ne doivent être comptées qu'une seule fois et doivent satisfaire aux exigences du Règlement sur le STFR.

PARTIE 3: Raffinage de pétrole

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Types d'émissions visés	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions d'évacuation, provenant:				
	a) de conduits d'évacuation	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 11.B	Méthode d'ECCC 2021, section 11.N.2	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
	b) de la production d'asphalte	CO ₂ , et CH ₄	Méthode d'ECCC 2021, section 11.C	Méthode d'ECCC 2021, section 11.N.2	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
	c) d'une unité de cokéfaction différée	CH ₄	Méthode d'ECCC 2021, section 11.M	Méthode d'ECCC 2021, section 11.M	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
3	Émissions liées aux procédés industriels, pour :				
	a) production d'hydrogène	CO ₂	Méthode de la WCI, disposition WCI.133	Méthode de la WCI, disposition WCI.134	Méthode de la WCI, disposition WCI.135
	b) régénération de catalyseur	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 11.A	Méthode d'ECCC 2021, section 11.N.1	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
	c) récupération du soufre	CO ₂	Méthode d'ECCC 2021, section 11.D	Méthode d'ECCC 2021, section 11.N.4	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
	d) calcination de coke	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 11.J	Méthode d'ECCC 2021, section 11.N.9	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
4	Émissions de torchage	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 2.C	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.7	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
5	Émissions dues aux fuites	CH ₄	Méthode d'ECCC 2021, section 11.I	Méthode d'ECCC 2021, section 11.I	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
6	Émissions des eaux usées, pour :				

	a) traitement anaérobie des eaux usées	CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 11.G	Méthode d'ECCC 2021, section 11.N.7	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
	b) séparateurs huile-eau	CH ₄	Méthode d'ECCC 2021, section 11.H	Méthode d'ECCC 2021, section 11.N.8	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
7	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

Exception:

Pour l'application du calcul des émissions de torchage à la section 2.C de la méthode d'ECCC 2021, les quantités minimales ne doivent être comptées qu'une seule fois et doivent satisfaire aux exigences du Règlement sur le STFR.

PARTIE 3.1: Exploitation minière de surface des sables bitumineux et extraction de bitume

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Types d'émissions visés	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Directive 017 ou Directive PNG017	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions de torchage	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 2.C	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.7	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
3	Émissions dues aux fuites	CO ₂ et CH ₄	Méthode des sables bitumineux 6	Méthode des sables bitumineux 6 et 7	Méthode des sables bitumineux 6 et 7
4	Émissions des eaux usées, pour :				
	a) traitement anaérobie des eaux usées	CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 11.G	Méthode d'ECCC 2021, section 11.N.7	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
	b) séparateurs huile-eau	CH ₄	Méthode d'ECCC 2021, section 11.H	Méthode d'ECCC 2021, section 11.N.8	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
5	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

Exception:

Pour l'application du calcul des émissions de torchage à la section 2.C de la méthode d'ECCC 2021, les quantités minimales ne doivent être comptées qu'une seule fois et doivent satisfaire aux exigences du Règlement sur le STFR.

PARTIE 4: Traitement du gaz naturel

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Types d'émissions visés	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Directive 017 ou Directive PNG017	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées aux procédés industriels pour le processus de retrait des gaz acides	CO ₂	Méthode d'ECCC 2021, section 11.J	Méthode d'ECCC 2021, section 11.N.9	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
3	Émissions de torchage	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 2.C	Directive 017, Directive PNG017	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
4	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

Exception:

Pour l'application du calcul des émissions de torchage à la section 2.C de la méthode d'ECCC 2021, les quantités minimales ne doivent être comptées qu'une seule fois et doivent satisfaire aux exigences du Règlement sur le STFR.

PARTIE 5: Transport du gaz naturel

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Types d'émissions visés	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions de torchage	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode de la WCI, disposition WCI.353(d)	Directive 017 ou Directive PNG017	Méthode de la WCI, disposition WCI.355

PARTIE 6: Production d'hydrogène gazeux

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Types d'émissions visés	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées aux procédés industriels	CO ₂	Méthode de la WCI, disposition WCI.133	Méthode de la WCI, disposition WCI.134	Méthode de la WCI, disposition WCI.135
3	Émissions de torchage	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 2.C	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.7	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
4	Émissions dues aux fuites	CH ₄	Méthode d'ECCC 2021, section 11.I	Méthode d'ECCC 2021, section 11.I	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
5	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

Exception:

Pour l'application du calcul des émissions de torchage à la section 2.C de la méthode d'ECCC 2021, les quantités minimales ne doivent être comptées qu'une seule fois et doivent satisfaire aux exigences du Règlement sur le STFR.

PARTIE 7: Production de ciment et de clinker

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Types d'émissions visés	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées aux procédés industriels	CO ₂	Méthode d'ECCC 2021, section 4.A	Méthode d'ECCC 2021, section 4.B	Méthode d'ECCC 2021, section 4.C
3	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 8: Production de chaux

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Types d'émissions visés	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées aux procédés industriels	CO ₂	Méthode d'ECCC 2021, section 3.A	Méthode d'ECCC 2021, section 3.B	Méthode d'ECCC 2021, section 3.C
3	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 9: Production de verre

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Types d'émissions visés	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées aux procédés industriels	CO ₂	Méthode de la WCI, disposition WCI.143	Méthode de la WCI, disposition WCI.144	Méthode de la WCI, disposition WCI.145
3	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 10: Production de produits de gypse

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Types d'émissions visés	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 11: Production d'isolant en laine minérale

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées aux procédés industriels	CO ₂	Méthode de la WCI, disposition WCI.183	Méthode de la WCI, disposition WCI.184	Méthode de la WCI, disposition WCI.185
3	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 12: Production de briques

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées aux procédés industriels	CO ₂	Méthode de la WCI, disposition WCI.183	Méthode de la WCI, disposition WCI.184	Méthode de la WCI, disposition WCI.185
3	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 13: Production d'éthanol

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 14: Production de noir de fourneau

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées aux procédés industriels	CO ₂	Méthode de la WCI, disposition WCI.303(b)	Méthode de la WCI, disposition WCI.304(b)	Méthode de la WCI, disposition WCI.305
3	Émissions d'évacuation	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 11.B	Méthode d'ECCC 2021, section 11.N.2	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
4	Émissions dues aux fuites	CH ₄	Méthode d'ECCC 2021, section 11.I(1)	Méthode d'ECCC 2021, section 11.I(1)	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
5	Émissions associées à l'utilisation de produits industriels	SF ₆ et PFC	Méthode de la WCI, disposition WCI.233	Méthode de la WCI, disposition WCI.234	Méthode de la WCI, disposition WCI.235
6	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 15: Production de 2-méthylpentaméthylènediamine (MPMD)

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées aux procédés industriels	CO ₂	Méthode de la WCI, disposition WCI.133	Méthode de la WCI, disposition WCI.134	Méthode de la WCI, disposition WCI.135
3	Émissions associées à l'utilisation de produits industriels	SF ₆ et PFC	Méthode de la WCI, disposition WCI.233	Méthode de la WCI, disposition WCI.234	Méthode de la WCI, disposition WCI.235
4	Émissions de torchage	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 2.C	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.7	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
5	Émissions dues aux fuites	CH ₄	Méthode d'ECCC 2021, section 11.I	Méthode d'ECCC 2021, section 11.I	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
6	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

Exception:

Pour l'application du calcul des émissions de torchage à la section 2.C de la méthode d'ECCC 2021, les quantités minimales ne doivent être comptées qu'une seule fois et doivent satisfaire aux exigences du Règlement sur le STFR.

PARTIE 16: Production de nylon

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 17: Production de produits pétrochimiques

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées aux procédés industriels	CO ₂	Méthode de la WCI, disposition WCI.303(b)	Méthode de la WCI, disposition WCI.304(b)	Méthode de la WCI, disposition WCI.305
3	Émissions d'évacuation	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 11.B	Méthode d'ECCC 2021, section 11.N.2	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
4	Émissions de torchage	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode de la WCI, dispositions WCI.303(a)(1), (a)(2) et (c)	Méthode de la WCI, disposition WCI.304(a)	Méthode de la WCI, disposition WCI.305
5	Émissions dues aux fuites	CH ₄	Méthode d'ECCC 2021, section 11.I(1)	Méthode d'ECCC 2021, section 11.I(1)	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
6	Émissions des eaux usées	CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 11.G	Méthode d'ECCC 2021, section 11.N.7	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
7	Émissions associées à l'utilisation de produits industriels	SF ₆ et PFC	Méthode de la WCI, disposition WCI.233	Méthode de la WCI, disposition WCI.234	Méthode de la WCI, disposition WCI.235
8	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 18: Production de vaccins

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions associées à l'utilisation de produits industriels	SF ₆	Méthode de la WCI, disposition WCI.233	Méthode de la WCI, disposition WCI.234	Méthode de la WCI, disposition WCI.235
3	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 19: Production d'acier à base de ferraille

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées aux procédés industriels pour :				
	a) four à arc électrique	CO ₂	Méthode d'ECCC 2021, section 6.A.5	Méthode d'ECCC 2021, section 6.C	Méthode d'ECCC 2021, section 6.D
	b) décarburation à l'argon-oxygène ou dégazage sous vide	CO ₂	Méthode d'ECCC 2021, section 6.A.6	Méthode d'ECCC 2021, section 6.C	Méthode d'ECCC 2021, section 6.D
	c) four-poche	CO ₂	Méthode d'ECCC 2021, section 6.A.9	Méthode d'ECCC 2021, section 6.C	Méthode d'ECCC 2021, section 6.D
3	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 20: Aciéries intégrées

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées aux procédés industriels pour :				
	a) convertisseur basique à oxygène	CO ₂	Méthode d'ECCC 2021, section 6.A.2	Méthode d'ECCC 2021, section 6.C	Méthode d'ECCC 2021, section 6.D
	b) batterie de fours à coke	CO ₂	Méthode d'ECCC 2021, section 6.A.3	Méthode d'ECCC 2021, section 6.C	Méthode d'ECCC 2021, section 6.D
	c) four de réduction directe	CO ₂	Méthode d'ECCC 2021, section 6.A.7	Méthode d'ECCC 2021, section 6.C	Méthode d'ECCC 2021, section 6.D
	d) four à arc électrique	CO ₂	Méthode d'ECCC 2021, section 6.A.5	Méthode d'ECCC 2021, section 6.C	Méthode d'ECCC 2021, section 6.D
	e) haut fourneau	CO ₂	Méthode d'ECCC 2021, section 6.A.8	Méthode d'ECCC 2021, section 6.C	Méthode d'ECCC 2021, section 6.D
	f) four-poche	CO ₂	Méthode d'ECCC 2021, section 6.A.9	Méthode d'ECCC 2021, section 6.C	Méthode d'ECCC 2021, section 6.D
	g) décarburation à l'argon-oxygène ou dégazage sous vide	CO ₂	Méthode d'ECCC 2021, section 6.A.6	Méthode d'ECCC 2021, section 6.C	Méthode d'ECCC 2021, section 6.D
3	Émissions des eaux usées	CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 11.G	Méthode d'ECCC 2021, section 11.N.7	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
4	Émissions associées à l'utilisation de produits industriels	SF ₆ et PFC	Méthode de la WCI, disposition WCI.233	Méthode de la WCI, disposition WCI.234	Méthode de la WCI, disposition WCI. 235
5	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

Exception :

Aux fins du calcul des émissions liées aux procédés industriels de CO₂ à la section 6.A de la Méthode d'ECCC 2021, les variables

- a. $BOG \times C_{BOG}$ est égal à zéro dans l'équation 6-3
- b. $COG \times C_{COG}$ est égal à zéro dans l'équation 6-4
- c. $BG \times G_{BG}$ est égal à zéro dans l'équation 6-9

PARTIE 21: Bouletage du minerai de fer

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées aux procédés industriels pour les fours de durcissement	CO ₂	Méthode d'ECCC 2021, section 6.A.1	Méthode d'ECCC 2021, section 6.C	Méthode d'ECCC 2021, section 6.D
3	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 22: Production de tubes métalliques

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 23: Production de métaux communs

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées aux procédés industriels, pour :				
	a) production de plomb	CO ₂	Méthode d'ECCC 2021, section 13.A	Méthode d'ECCC 2021, section 13.B	Méthode d'ECCC 2021, section 13.C
	b) production de zinc	CO ₂	Méthode d'ECCC 2021, section 13.A	Méthode d'ECCC 2021, section 13.B	Méthode d'ECCC 2021, section 13.C
	c) production de cuivre et de nickel	CO ₂	Méthode d'ECCC 2021, section 13.A	Méthode d'ECCC 2021, section 13.B	Méthode d'ECCC 2021, section 13.C
3	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

Exception:

Pour l'application du calcul des émissions liées aux procédés industriels à la section 13.A de la méthode d'ECCC 2021, les quantités minimales ne doivent être comptées qu'une seule fois et doivent satisfaire aux exigences du Règlement sur le STFR.

PARTIE 24: Production de potasse

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 24.1: Production de sel évaporé

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 25: Exploitation de gisements de charbon

Pour l'application de l'article 2 du tableau 1 de la présente partie, la quantité de CH₄ pour les émissions dues aux fuites provenant de l'exploitation de mines de surface de charbon est obtenue par la multiplication de la quantité de charbon extraite du gisement par le coefficient d'émissions applicable prévu à la colonne 3 du tableau 2 de la présente partie, selon la province figurant à la colonne 1 du tableau 2 où l'extraction a lieu et le type de charbon extrait figurant à la colonne 2 du tableau.

Tableau 1: Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions dues aux fuites provenant :				
	a) de l'entreposage du charbon	CH ₄	Méthode de la WCI, disposition WCI.103	Méthode de la WCI, disposition WCI.104	Méthode de la WCI, disposition WCI.105
	b) de l'exploitation minière souterraine de charbon	CH ₄	Méthode de la WCI, disposition WCI.253	Méthode de la WCI, disposition WCI.254	Méthode de la WCI, disposition WCI.255
3	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

Tableau 2: Coefficients d'émissions par province et type de charbon

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3
	Province	Type de charbon	Coefficient d'émissions (tonnes de CH ₄ / tonne de charbon)
1	Nouvelle-Écosse	Bitumineux	7 x 10 ⁻⁵
2	Nouveau-Brunswick	Bitumineux	7 x 10 ⁻⁵
3	Saskatchewan	Lignite	7 x 10 ⁻⁵
4	Alberta	Bitumineux	5,5 x 10 ⁻⁴
5	Alberta	Subbitumineux	2 x 10 ⁻⁴
6	Colombie-Britannique	Bitumineux	8,6 x 10 ⁻⁴

PARTIE 26: Production de métaux ou de diamant

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCE 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCE 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCE 2021, section 2.E
2	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCE 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCE 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCE 2021, section 2.E

PARTIE 27: Production de résidus de carbonisation du charbon

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 28: Production de charbon actif

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 29: Production d'engrais à base d'azote

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées aux procédés industriels pour :				
	a) la production d'acide nitrique	N ₂ O	Méthode de la WCI, disposition WCI.313	Méthode de la WCI, disposition WCI.314	Méthode de la WCI, disposition WCI.315
	b) le reformage à la vapeur — ammoniac	CO ₂	Méthode d'ECCC 2021, section 8.A	Méthode d'ECCC 2021, section 8.B	Méthode d'ECCC 2021, section 8.C
3	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

Exception:

Aux fins du calcul des émissions liées aux procédés industriels provenant de la production d'ammoniac à la section 8.A de la Méthode d'ECCC 2021, la variable « CO₂ consommé dans la production d'urée » est égale à zéro dans les équations 8-6 et 8-7.

PARTIE 30: Transformation industrielle de pommes de terre

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCE 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCE 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCE 2021, section 2.E
2	Émissions des eaux usées	CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCE 2021, section 11.G	Méthode d'ECCE 2021, section 11.N.7	Méthode d'ECCE 2021, section 11.O
3	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCE 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCE 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCE 2021, section 2.E

PARTIE 31: Transformation industrielle de graines oléagineuses

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCE 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCE 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCE 2021, section 2.E
2	Émissions des eaux usées	CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCE 2021, section 11.G	Méthode d'ECCE 2021, section 11.N.7	Méthode d'ECCE 2021, section 11.O
3	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCE 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCE 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCE 2021, section 2.E

PARTIE 32: Production d'alcool

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions des eaux usées	CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 11.G	Méthode d'ECCC 2021, section 11.N.7	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
3	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 33: Transformation de maïs par mouture humide

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions des eaux usées	CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 11.G	Méthode d'ECCC 2021, section 11.N.7	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
3	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 34: Production d'acide citrique

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 35: Raffinage de sucre

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 35.1: Production de malt

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCE 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCE 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCE 2021, section 2.E
2	Émissions des eaux usées	CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCE 2021, section 11.G	Méthode d'ECCE 2021, section 11.N.7	Méthode d'ECCE 2021, section 11.O
3	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCE 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCE 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCE 2021, section 2.E

PARTIE 36: Production de pâtes et papiers

Pour l'application du tableau, les gaz à effet de serre provenant des émissions de la combustion stationnaire de combustible de biomasse peuvent être quantifiés au moyen des équations 2-1, 2-2, 2-6, 2-7, 2-11, 2-13 et 2-14 prévues par la Méthode d'ECCC 2021, s'il y a lieu.

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible, pour :				
	a) chaudière, oxydateur thermique, turbine à combustion, moteur, gazéifieur ou tout autre dispositif de combustion qui génère de la chaleur, de la vapeur ou de l'énergie	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B, sauf que pour les combustibles de biomasse, autres que ceux visés aux tableaux 2-3 et 2-11 de cette méthode, les coefficients d'émissions prévus au tableau 20-2 de la méthode de la WCI, disposition WCI.20, sont utilisés ^a	Méthode d'ECCC 2021, Section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, Section 2.E
	b) chaudière de récupération	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Pour les combustibles fossiles, Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B et pour la liqueur de cuisson, méthode de la WCI, disposition WCI.213(c) ^a	Pour les combustibles fossiles, méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4 et pour la liqueur de cuisson, méthode de la WCI, disposition WCI.214	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E et, pour la liqueur de cuisson, méthode de la WCI, disposition WCI.215
	c) four à chaux	CO ₂	Méthode d'ECCC 2021, section 2.A	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, Section 2.E
	d) four à chaux	CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 2.B, sauf que les coefficients d'émissions par défaut prévus pour les fours à chaux dans le	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

tableau 210-1 de la méthode de la WCI, disposition WCI.213, sont utilisés^a

2	Émissions liées aux procédés industriels : ajout de composés carbonates dans les fours à chaux	CO ₂	Méthode d'ECCC 2021, section 12.A.2	Méthode d'ECCC 2021, section 12.B	Méthode d'ECCC 2021, section 12.C
3	Émissions des eaux usées	CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, section 11.G	Méthode d'ECCC 2021, section 11.N.7	Méthode d'ECCC 2021, section 11.O
4	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

^a Si aucun coefficient d'émissions n'est prévu pour le CH₄ et le N₂O provenant de la combustion du combustible de biomasse utilisé, les lignes directrices du GIEC doivent être utilisées pour déterminer la quantité des émissions.

Exception:

Pour l'application du calcul des émissions de torchage à la section 2.C de la méthode d'ECCC 2021, les quantités minimales ne doivent être comptées qu'une seule fois et doivent satisfaire aux exigences du Règlement sur le STFR.

PARTIE 37: Assemblage principal de véhicules

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions associées à l'utilisation de produits industriels	HFC	Méthode de la WCI, disposition WCI.43(d)	Méthode de la WCI, disposition WCI.44	Méthode de la WCI, disposition WCI.45
3	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 38: Production d'électricité

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions dues aux fuites provenant de l'entreposage du charbon	CH ₄	Méthode de la WCI, disposition WCI.103	Méthode de la WCI, disposition WCI.104	Méthode de la WCI, disposition WCI.105
3	Émissions liées aux procédés industriels provenant des épurateurs de gaz acide et des réactifs de gaz acide	CO ₂	Méthode d'ECCC 2021, section 7.C	Méthode d'ECCC 2021, section 7.D	Méthode d'ECCC 2021, section 7.E
4	Émissions associées à l'utilisation de produits industriels provenant :				
	a) de l'équipement électrique	SF ₆ et PFC	Méthode de la WCI, disposition WCI.233	Méthode de la WCI, disposition WCI.234	Méthode de la WCI, disposition WCI.235
	b) des unités de refroidissement	HFC	Méthode de la WCI, disposition WCI.43(d)	Méthode de la WCI, disposition WCI.44	Méthode de la WCI, disposition WCI.45
5	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 39: Production de produits de bois

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 40: Production d'aluminium à partir d'alumine

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCE 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCE 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCE 2021, section 2.E
2	Émissions liées aux procédés industriels pour:				
	a) la consommation d'anodes précuites	CO ₂	Méthode d'ECCE 2021, section 5.A.1	Méthode d'ECCE 2021, section 5.B	Méthode d'ECCE 2021, section 5.C
	b) les cellules d'électrolyse Söderberg	CO ₂	Méthode d'ECCE 2021, section 5.A.2	Méthode d'ECCE 2021, section 5.B	Méthode d'ECCE 2021, section 5.C
	c) les effets d'anode	PFC	Méthode d'ECCE 2021, section 5.A.7	Méthode d'ECCE 2021, section 5.B	Méthode d'ECCE 2021, section 5.C
3	Émissions associées à l'utilisation de produits industriels	SF ₆ et HFC	Méthode d'ECCE 2021, section 5.A.8 et méthode de la WCI, disposition WCI.43(d)	Méthode d'ECCE 2021, section 5.B et méthode de la WCI, disposition WCI.44	Méthode d'ECCE 2021, section 5.C et méthode de la WCI, disposition WCI.45
4	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCE 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCE 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCE 2021, section 2.E

PARTIE 41: Production d'anodes cuites —aluminium

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées aux procédés industriels pour:				
	a) Cuisson de l'anode et de la cathode	CO ₂	Méthode d'ECCC 2021, sections 5.A.3, 5.A.4 et 5.A.5	Méthode d'ECCC 2021, section 5.B	Méthode d'ECCC 2021, section 5.C
3	Émissions associées à l'utilisation de produits industriels	SF ₆ et HFC	Méthode d'ECCC 2021, section 5.A.8 et méthode de la WCI, disposition WCI.43(d)	Méthode d'ECCC 2021, section 5.B et méthode de la WCI, disposition WCI.44	Méthode d'ECCC 2021, section 5.C et méthode de la WCI, disposition WCI.45
4	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 42 : Production de coke de pétrole — aluminium

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions liées aux procédés industriels, pour :				
	a) Calcination du coke vert	CO ₂	Méthode d'ECCC 2021, section 5.A.6	Méthode d'ECCC 2021, section 5.B	Méthode d'ECCC 2021, section 5.C
3	Émissions associées à l'utilisation de produits industriels	SF ₆ et HFC	Méthode d'ECCC 2021, section 5.A.8 et méthode de la WCI, disposition WCI.43(d)	Méthode d'ECCC 2021, section 5.B et méthode de la WCI, disposition WCI.44	Méthode d'ECCC 2021, section 5.C et méthode de la WCI, disposition WCI.45
4	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 43: Production d'alumine à partir de bauxite

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé GES Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions associées à l'utilisation de produits industriels	SF ₆ et HFC	Méthode d'ECCC 2021, section 5.A.8 et méthode de la WCI, disposition WCI.43(d)	Méthode d'ECCC 2021, section 5.B et méthode de la WCI, disposition WCI.44	Méthode d'ECCC 2021, section 5.C et méthode de la WCI, disposition WCI.45
3	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E

PARTIE 44: Production de pneumatiques

Quantification des GES de certains types d'émissions visés

Article	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Type d'émissions visé Méthode de calcul des GES	GES	Méthode de calcul des GES	Exigences d'échantillonnage, d'analyse et de mesure	Méthode d'estimation des données manquantes
1	Émissions de combustion stationnaire de combustible	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.1 à 2.D.4	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E
2	Émissions associées à l'utilisation de produits industriels	HFC	Méthode de la WCI, disposition WCI.43(d)	Méthode de la WCI, disposition WCI.44	Méthode de la WCI, disposition WCI.45
3	Émissions des eaux usées	CH ₄	Méthode d'ECCC 2021 section 11.G	Méthode d'ECCC 2021 section 11.N.7	Méthode d'ECCC 2021 section 11.O
4	Émissions liées au transport sur le site	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	Méthode d'ECCC 2021, sections 2.A.1.a, 2.A.2.e et 2.B	Méthode d'ECCC 2021, section 2.D.6	Méthode d'ECCC 2021, section 2.E